



L'ABÉCÉDAIRE DU VIVRE ENSEMBLE

Article 1 : Organisation du jeu-concours

La Bibliothèque nationale de France, 11 quai François-Mauriac, 75013 Paris ; Le Café pédagogique, 105 rue Bobillot, 75013 Paris ; Les Éditions Acte Sud Junior, 18 rue Séguier, 75006 Paris ; La Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier, 75341 Paris cedex 07 ; le SNUipp-FSU, 128 bd Blanqui, 75013 Paris et La Ville de Paris, Hôtel-de-Ville, 75004 Paris, organisent, à partir du mardi 1^{er} septembre et jusqu'au lundi 30 novembre 2015 inclus, un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat.

Article 2 : Le jeu-concours

Comment vivre ensemble ? Comment accepter et respecter l'autre, ses particularités et ses différences ?

À l'école, mais dans tous les lieux publics aussi, confrontation et partage sont la base du vivre ensemble dans un monde où la diversité doit être considérée comme une richesse et non comme une difficulté à être et construire ensemble pour que chacun-e trouve sa place.

Le vivre ensemble dans tous ses états... !

Pour aborder ces questions dans l'écoute, le dialogue et le partage, et de manière adaptée à l'âge des enfants, chaque classe est invitée à concevoir un abécédaire du vivre ensemble.

A comme amour... attention à l'autre, B comme bizarre... ou bienséance, C comme convention... comme copains, cours de récréation, ou encore courtoisie, D comme différence... comme droits et devoirs, démocratie, et discrimination, E comme échange... comme égalité mais aussi écoute, F comme famine, H comme handicap, P comme partage, pauvreté... aussi comme politesse, se partager la parole dans la classe ou se partager l'eau sur la planète, R comme règles de vie ou encore respect puis rire, S comme sourire... comme sécurité routière, T comme traditions religieuses et V comme voyages...

Un abécédaire... des lettres, un ordre, et un soupçon d'imagination !

L'abécédaire pourra enchaîner des textes écrits, des images, des photographies, des dessins, des illustrations sonores, des collages... et chaque lettre de l'abécédaire devra recenser au moins un article.

Il pourra regrouper aussi bien des repères sur des notions-clés, des textes issus de débats philosophiques, des articles de presse, des reportages ou des textes de fiction.

La réalisation d'un abécédaire sera aussi l'occasion de travailler sur les formes qu'a pu prendre l'abécédaire depuis les origines jusqu'aux réalisations les plus contemporaines. La fréquentation des albums de jeunesse ou du travail d'artistes contemporains nourrira la réflexion sur la forme de la réalisation finale.

L'abécédaire pourra être numérique ou accessible sur CD ou DVD gravé, et devra pouvoir être lu par des logiciels standards et/ou consultable facilement sur Internet (lien).

Des ressources :

Les enseignants trouveront sur le site de la BnF des ressources importantes regroupées à l'adresse suivante : classes.bnf.fr/abcdvivreensemble/
Elles pourront être étoffées au fur et à mesure des semaines : n'hésitez pas à les consulter régulièrement !

Des règles à respecter :

Chaque classe inscrite au concours adressera son recueil au SNUipp-FSU pour le jeudi 24 mars 2016. Le recueil sera accompagné d'une fiche A4 (recto-verso maximum) résumant la démarche pédagogique (*pas de modèle prédéfini*) : elle mettra en valeur la richesse du projet, l'implication des élèves, les éventuels échanges avec un ou des partenaire(s) ou intervenant(s) ou correspondant(s)...

L'ambition du projet sera bien entendu variable selon l'âge des enfants et le niveau de la classe.

Le jury examinera les productions selon 4 critères :

- ◆ L'inventivité, l'imagination dont les enfants auront fait preuve tant dans les textes que dans l'illustration.
- ◆ L'intérêt des propositions développées dans l'abécédaire en terme de valorisation du Vivre ensemble et de sa complexité.
- ◆ La richesse du projet pédagogique réalisé avec les élèves.
- ◆ La qualité esthétique de l'objet produit.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit est ouvert aux classes maternelles, élémentaires et spécialisées de toute école située sur le territoire français (Corse et DOM-TOM inclus), ainsi qu'aux classes des écoles françaises à l'étranger, à l'exclusion des classes dont l'un-e des élèves ou l'un-e des enseignant-es serait de la famille d'un des collaborateurs permanents ou temporaires des sociétés organisatrices et partenaires du jeu-concours, mentionnées à l'article 1.

Les classes pourront s'inscrire à partir du mardi 1^{er} septembre et jusqu'au lundi 30 novembre 2015 inclus.

Ces inscriptions se feront par internet sur le site du SNUipp-FSU à l'adresse : <http://www.snuipp.fr/concours>

Pour participer, les classes concernées doivent fournir leurs coordonnées complètes (nom et adresse de l'école, numéro de téléphone, adresse e-mail valide et régulièrement consultée, nom de l'enseignant-e, niveau de la classe). L'exactitude de ces informations est une condition impérative de participation au jeu-concours. Toute inexactitude dans ces informations pourra entraîner l'annulation de la participation au jeu-concours. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des erreurs de saisie.

La dénomination « la classe » désigne ci-après la classe dirigée et représentée par l'enseignant-e qui a pris l'initiative de faire participer ses élèves au présent jeu-concours.

Chaque classe ne peut participer qu'une fois.

Au moment de leur inscription, les participants seront informés des droits relatifs à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les travaux créatifs sont à renvoyer **avant le jeudi 24 mars 2016 minuit**, le cachet de la poste faisant foi, au : *SNUipp-FSU – Jeu-concours « L'abécédaire du vivre ensemble », 128 bd Blanqui, 75013 Paris.*

La production et la fiche A4 (démarche pédagogique) devront porter, chacune, le numéro attribué lors de l'inscription sur le site du SNUipp-FSU. Elles devront être accompagnées d'une étiquette apparente (de format environ 15x10 cm) comportant le numéro, le nom de l'enseignant-e, le niveau de la classe, l'adresse postale de l'école et un numéro de téléphone. La démarche pédagogique devra être aussi envoyée par voie électronique à l'adresse suivante: concours-snuipp@snuipp.fr. Le numéro d'inscription devra apparaître en premier dans l'objet de chaque mail échangé au sujet du concours.

Un jury composé d'un-e représentant-e de chacun des partenaires devra désigner les classes gagnantes.

Le jury prendra en compte le respect des consignes de réalisation, l'originalité, la créativité et la présentation des travaux.

La liste des classes gagnantes sera disponible sur le site du SNUipp-FSU à compter du vendredi 1^{er} avril 2016. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Article 5 : Les dotations

- ◆ 1^{er} prix : Pour la classe gagnante, un séjour en classe découverte dans un centre de la Ligue de l'enseignement (pour une valeur approximative de 22 000 euros) ;
- ◆ Du 2^e au 5^e prix : un appareil vidéo numérique ;
- ◆ Du 6^e au 9^e prix : un appareil photo numérique (le tout pour une valeur approximative de 5 000 euros)
- ◆ Des prix spéciaux du jury : des lots de livres pour la classe.

Il ne sera accordé qu'un lot par classe pour une participation au jeu. Les lots seront envoyés aux classes gagnantes dans un délai de 2 mois à compter de la date de désignation des classes gagnantes.

En aucun cas le lot ne pourra donner lieu à un échange contre espèces ou contre un autre lot.

Les sociétés organisatrices citées à l'article 1 ne seront pas tenues pour responsables des défaillances liées à l'acheminement postal des cadeaux envoyés aux gagnants.

Article 6 : Remboursement des frais d'envoi

Le coût des frais de l'expédition des documents nécessaires à la participation au concours seront remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'un justificatif de dépense.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ; il convient donc de joindre un RIB ou un RIP à la demande, et de l'adresser au *SNUipp-FSU – Jeu-concours « L'abécédaire du vivre ensemble », 128 bd Blanqui, 75013 Paris.* Une seule demande par classe sera traitée sous réserve de participation au jeu.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses annexes et additifs.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice, sous contrôle de l'huissier et après son avis.

Article 8 : Promotion

Les organisateurs se réservent la possibilité de publier le nom et la photographie de l'établissement et des classes gagnantes à des fins promotionnelles ou de relations publiques sans rémunération autre que celle des lots gagnés.

De même, les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tous les supports le résultat du travail créatif de toutes les classes participantes.

La participation au présent jeu-concours implique donc l'acceptation, sans limitation ni réserve, de toute utilisation non commerciale, mais y compris à des fins promotionnelles, de l'enquête et des recherches réalisées au titre du travail créatif.

Dans l'hypothèse où la production réalisée par la classe participante emprunterait à une œuvre déjà existante, la classe participante est responsable du parfait respect de la législation applicable, notamment des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Tout usage d'une œuvre préexistante appartenant à un tiers devra avoir été préalablement autorisé par l'ensemble des ayants droit sur cette œuvre et permettre la reproduction et représentation du travail créatif de la classe sur tous les supports.

Article 9 : Dépôt et mise à disposition du règlement

Le présent règlement a été déposé chez M^e Bruno GABIN, Huissier de Justice, 2 rue de Lyon, 75012 Paris.

Le règlement est disponible sur le site du SNUipp-FSU : <http://www.snuipp.fr/concours>

Il sera envoyé sur simple demande adressée au *SNUipp-FSU – Jeu-concours « L'abécédaire du vivre ensemble »*, 128 bd Blanqui, 75013 Paris.

Les frais de poste seront remboursés au tarif lent s'il en est fait la demande.

Article 10

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu-concours. Ce droit peut être exercé auprès du *SNUipp-FSU – Jeu-concours « L'abécédaire du vivre ensemble »*, 128 bd Blanqui, 75013 Paris.